

SEANCE DU 12 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES.

Excusés : Julien RIGOLE (pouvoir à Mme PALOBART), Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON (pouvoir à Mme CECCARELLI), Pierre CROS.

Convocation du 5 janvier 2024.

Ordre du jour :

I-Vote des comptes rendus des 1^{er} et 23 décembre 2023 :

Les comptes rendus des séances précédentes sont adoptés par l'assemblée.

II-Travaux boulangerie et cabinet médical :

Pour la boulangerie, le permis de construire sera déposé la semaine prochaine.

Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités va nous préparer toutes les pièces administratives pour l'annonce et la diffusion des travaux.

Pour le cabinet médical, M. REGOURD va contacter Mme Soury à la Région et M. le Maire doit rencontrer Mme Darracq, secrétaire générale de la Préfecture. Le Département a déjà accordé une subvention de 26 200 €.

III-Tarifs et location salles communales :

M. le Maire donne lecture de la convention d'utilisation des locaux communaux qui sera signée entre la mairie et chaque utilisateur de salles communales.

M. MERCADIER propose d'établir un règlement intérieur pour chaque salle utilisée par les associations ou particuliers.

IV-Questions diverses :

-Pierre Vilpoux remplace Laurie Balat au centre de loisirs pour la garderie du midi et l'aide aux devoirs. Il effectue 8 heures hebdomadaires. Nous l'avons recruté car il est déjà sous contrat avec la communauté de communes pour l'ALSH.

-M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier des riverains de la route de Lez concernant la sécurité sur cette voie.

-La commission de sécurité a émis un avis défavorable lors de sa visite à l'EHPAD. Il convient d'établir un phasage des travaux et de le transmettre à la Préfecture et au SDIS.

Séance levée à 22 heures 26.